

À partir du 1er septembre 2026, vous devrez être en capacité de recevoir des factures électroniques de certains de vos fournisseurs professionnels, dès lors qu'ils sont eux-mêmes concernés par l'obligation d'émission. Pour la majorité des médecins, dont l'activité est principalement exonérée de TVA (activité de soins), l'enjeu principal, dans un premier temps, est de recevoir, consulter et classer ces factures dans un outil adapté, sans modifier en profondeur l'organisation du cabinet.

**Cette fiche outil vous permet, à travers quelques questions simples, de clarifier vos besoins et vous préparer à échanger avec les professionnels (expert-comptable, éditeur, etc.) afin de choisir une solution adaptée.**

## Auto-diagnostic pour recenser vos besoins

TVA et activité
<p><b>1. Quels sont vos types de recettes ?</b></p> <input type="checkbox"/> uniquement des honoraires de soins (consultations, visites...)
<input type="checkbox"/> activités de remplacement (à analyser selon les modalités)
<input type="checkbox"/> collaboration libérale (redevance versée ou perçue)
<input type="checkbox"/> expertises médicales (assurance, judiciaire...)
<input type="checkbox"/> missions de conseil (laboratoire, entreprise...)
<input type="checkbox"/> formation (enseignement, DPC...)
<input type="checkbox"/> actes esthétiques
<input type="checkbox"/> mise à disposition de locaux ou matériel
<input type="checkbox"/> autres recettes : .....
<p><b>2. Quelles est votre situation TVA ?</b></p> <input type="checkbox"/> je réalise uniquement des actes de soins exonérés de TVA (article 261 du CGI)
<input type="checkbox"/> certaines de mes activités sont taxables à la TVA
<input type="checkbox"/> je suis en franchise en base de TVA
<input type="checkbox"/> je ne sais pas
<p>Conseil : faites valider votre situation par votre expert-comptable</p>

Organisation et outils
<p><b>1. Émettez-vous des factures à des professionnels (B2B) ?</b></p> <input type="checkbox"/> jamais ou exceptionnellement
<input type="checkbox"/> occasionnellement
<input type="checkbox"/> régulièrement
<p><b>2. Comment gérez-vous vos factures fournisseurs ?</b></p> <input type="checkbox"/> je gère moi-même
<input type="checkbox"/> mon secrétariat gère
<input type="checkbox"/> mon expert-comptable gère
<input type="checkbox"/> organisation mixte
<p><b>3. Votre logiciel métier est-il compatible ?</b></p> <input type="checkbox"/> il prendra en charge la facturation électronique
<input type="checkbox"/> il sera connecté à une plateforme agréée
<input type="checkbox"/> il ne gère pas encore le sujet
<input type="checkbox"/> je ne sais pas
<p><b>4. Qui gèrera la plateforme agréée ?</b></p> <input type="checkbox"/> mon logiciel métier
<input type="checkbox"/> mon expert-comptable
<input type="checkbox"/> une plateforme que je choisis
<input type="checkbox"/> je ne sais pas encore

**Exemples :** établissement de santé, entreprise (prévention, conseil...), organisme de formation, autre structure médicale, entité publique (hôpital, université, collectivité...).

Toutes les factures à des professionnels ne relèvent pas automatiquement de la réforme. Le critère déterminant est : l'opération est-elle taxable à la TVA ?

**Exemples :** électricité, téléphonie/internet, logiciel métier, maintenance informatique, ménage, expert-comptable.

Ce sont souvent les premières factures concernées.

**A noter :** Une activité médicale n'est pas toujours exonérée : certaines expertises, activités de conseil ou actes esthétiques peuvent être taxables à la TVA. D'autres activités (remplacement, collaboration) nécessitent une analyse au cas par cas.

## Tableau à compléter pour comparer les solutions

Critères essentiels	Solution A	Solution B
Plateforme agréée identifiée		
Outil utilisé (logiciel / portail)		
Réception des factures		
Emission des factures		
Lisibilité (pdf)		
Classement / recherche		
Transmission au comptable		
Archivage (10 ans)		
Accompagnement		
Coût		

**Fiche coût rapide**

Abonnement annuel : ..... €

Frais de mise en route : ..... €

→ ramenés sur 3 ans : ..... €/an

Coûts variables : ..... €

Coût annuel estimé :  
= abonnement + frais + variables

Astuce :

- Ramenez ce coût en €/mois
- ou en nombre de consultations

**Votre priorité 2026 : décider concrètement avec qui vous vous organisez (logiciel métier, expert-comptable, plateforme agréée).**

Vous n'avez pas à gérer les aspects techniques mais devez vérifier que la solution utilisée passe bien par une plateforme agréée officielle : [Lien plateformes agréées](#)

A noter : votre logiciel métier (agenda, dossier patient, télétransmission...) peut être directement connecté à une plateforme agréée ou bien passer par un partenaire technique connecté à une plateforme agréée.

### Anticipez 2027

Ai-je (ou aurai-je) des activités taxables à la TVA ou des factures régulières à des professionnels ?

- non → solution simple
- oui → solution évolutive
- probablement → solution évolutive